



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n° 4160

du 1<sup>er</sup> octobre 2012

Changement d'affectation des membres du personnel nommés à une fonction de promotion (article 94 de l'arrêté du 22 mars 1969 )

#### Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
  - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : fondamental, secondaire, ordinaire et spécialisé

#### Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

#### Période de validité

- A partir du 01/10/ 2012 au 30/10/2012

#### Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 30/10/2012
- Voir dates figurant dans la circulaire

#### Mot-clé :

Changement d'affectation -  
fonction de promotion

#### Destinataires de la circulaire

- Aux Chefs des établissements d'enseignement de plein exercice organisé par la Fédération Wallonie – Bruxelles
- Aux Administrateurs(trices) des internats autonomes de la Fédération Wallonie - Bruxelles ;
- 
- Aux Administrateurs(trices) des homes d'accueil de l'enseignement spécialisé de la Fédération Wallonie - Bruxelles ;

#### Signataire

Ministre /  
Administration : **AGPE** - Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie – Bruxelles

Monsieur Julien NICAISE  
Directeur général

#### Personnes de contact

Service ou Association : Direction de la Carrière

Nom et prénom	Téléphone	Email
Jacqueline ANCIAUX	02/413 39 43	Jacqueline.anciaux@cfwb.be

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email

J'attire tout particulièrement votre attention sur les dispositions de l'article 94 de l'arrêté royal du 22 mars 1969 et plus spécialement sur la possibilité, pour le membre du personnel, nommé à titre définitif à une fonction de promotion, d'obtenir un changement d'affectation dans un autre emploi vacant de sa fonction ou un changement d'affectation provisoire dans un emploi non vacant, si cet emploi est libéré pour une année scolaire au moins.

Je vous rappelle également qu'en application de l'article 94 précité, le membre du personnel titulaire d'une fonction de promotion ne peut demander de changement d'affectation qu'après avoir exercé ses fonctions dans l'emploi qu'il occupe durant un délai de trois ans. Pour arriver au terme de ces trois ans, il y a lieu de prendre en compte les années pendant lesquelles la fonction a été éventuellement exercée à titre temporaire

Cette demande motivée par des circonstances exceptionnelles doit être introduite à l'aide du document ci-annexé, par pli recommandé, auprès du Ministre, dans le courant du mois d'octobre, à l'adresse suivante :

**Ministère de la Fédération Wallonie - Bruxelles**  
**Direction générale des personnels de l'enseignement organisé la Fédération**  
**Wallonie - Bruxelles**  
**Direction de la carrière des personnels**

**Boulevard Léopold II, 44**  
**Bureau 3 E 318**  
**1080 BRUXELLES.**

Je vous invite à rappeler aux membres du personnel intéressés de votre établissement les dispositions susmentionnées.

A l'avance, je vous remercie.

Julien NICAISE

Directeur Général

# ARTICLE 94

Année scolaire 2012-2013  
**DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTATION**  
**D'UN MEMBRE DU PERSONNEL NOMME**  
**A UNE FONCTION DE PROMOTION**

NOM, Prénom:

.....

Matricule :

.....

Adresse: rue: .....N° .....

Localité: .....Code postal .....

Fonction à laquelle vous êtes nommé(e):

.....

.....

Etablissement dans lequel vous êtes affecté(e)

.....

.....

(éventuellement le nom de l'école fondamentale annexée):.....

.....

**Changement d'affectation souhaité dans la même zone: OUI / NON ( 1 )**

Etablissement(s) souhaité(s) .....

.....

(éventuellement, école(s) fondamentale(s) annexée(s) ):

.....

.....

**Changement d'affectation souhaité dans une autre zone: OUI / NON ( 1 )**

Si oui, zone(s) demandée(s): .....

.....

Etablissement(s) souhaité(s)

.....

.....

(éventuellement, école(s) fondamentale(s) annexée(s) ):

.....

.....

Changement d'affectation souhaité dans un emploi définitivement vacant: OUI / NON ( 1 )

Changement d'affectation souhaité dans un emploi temporairement vacant: OUI / NON ( 1 )

Circonstances exceptionnelles motivant cette demande:

Date:

Signature:

---

( 1 ) biffer la mention inutile.